

TCHAD A ÉTÉ AJOUTÉ À LA LISTE DE SURVEILLANCE DU CIVICUS MONITOR

APERÇU DES RESTRICTIONS RÉCENTES AUX LIBERTÉS CIVIQUES





Les restrictions d'accès à Internet, l'interdiction et la répression des manifestations, la suspension des activités des médias et les arrestations arbitraires de défenseurs des droits humains et de journalistes sont des violations régulières de l'espace civique au Tchad. Cependant, à l'approche des élections présidentielles, qui ont eu lieu le 11 avril 2021, et à la suite du coup d'État militaire qui a suivi la mort du président Idriss Déby Itno le 20 avril 2021, les violations de l'espace civique ont augmenté à un rythme alarmant.

Quelques jours seulement après l'annonce officielle de la victoire du président Déby aux élections présidentielles d'avril 2021, les militaires tchadiens ont [déclaré](#) le 20 avril 2021 que le président Déby avait été mortellement blessé au combat et qu'un Conseil militaire de transition, dirigé par le fils du défunt président, le général Mahamat Idriss Déby, avait été installé. Le Conseil militaire a en outre annoncé que l'Assemblée nationale et le gouvernement étaient dissous et que la Constitution était suspendue, avec la promesse que des élections seraient organisées après une période de transition de 18 mois. Début mai 2021, la junte militaire a nommé un gouvernement de transition.

RESTRICTIONS DE LA LIBERTÉ D'ASSEMBLÉE

Les autorités interdisent régulièrement les manifestations, en particulier celles organisées par la société civile et l'opposition. Les forces de sécurité ont à plusieurs reprises fait un usage excessif de la force pour disperser des manifestants pacifiques. Entre le 27 avril et le 19 mai 2021, au moins 16 personnes ont été [tuées](#) et plus de 700 arrêtées lors de manifestations organisées par une coalition d'acteurs de la société civile et de groupes d'opposition, *Wakit Tama*, pour demander le retour à un régime civil à N'Djamena, la capitale du Tchad, et à Moundou. Un grand nombre des personnes arrêtées ont été libérées par la suite. Avant les élections présidentielles de février et mars 2021, les autorités ont [réprimé](#) les manifestations contre la décision du président Déby de briguer un sixième mandat, notamment en arrêtant les manifestants et en faisant un usage excessif de la force à leur encontre.

ARRESTATION ARBITRAIRE ET HARCÈLEMENT JUDICIAIRE DES DDH

Les défenseurs des droits humains et les journalistes font régulièrement l'objet d'arrestations et de poursuites arbitraires. Le 18 février 2021, un tribunal pénal a [condamné](#) Baradine Berdei Targuio, le président de l'*Organisation tchadienne des droits humains*, à trois ans de prison pour « violation de l'ordre constitutionnel ». Le défenseur des droits humains a été arrêté en janvier 2020 à la suite d'un post sur Facebook commentant la santé du président. Il a été [maintenu](#) en détention « secrète » pendant 211 jours avant sa première comparution devant un tribunal. Il a été libéré le 10 juin 2020. Mahamat Nour Ahmed Ibedou, secrétaire général d'une autre organisation de défense des droits humains, la *Convention tchadienne de défense des droits humains* (CTDDH), fait l'objet depuis des années d'arrestations arbitraires et de harcèlement judiciaire. Il a récemment été arrêté et [condamné](#) à trois mois de prison avec sursis pour avoir participé à des manifestations préélectorales. Il a [passé](#) plus d'un mois en prison de décembre 2019 à janvier 2020 pour des accusations forgées de toutes pièces de « complicité de meurtre ».

Le porte-parole du mouvement social *Mouvement Citoyen le Temps*, Alain Kemba Didah, et deux de ses collègues ont été [arrêtés](#) le 27 novembre 2020 dans les locaux de la station de radio *Liberté FM* avant d'accorder une entrevue à la station. Kemba Didah et ses collègues ont été arrêtés dans le cadre de l'organisation d'un

ABOUT THE CIVICUS MONITOR

Le [CIVICUS Monitor](#), une plateforme en ligne qui suit les menaces pesant sur la société civile dans les pays du monde entier, qualifie l'espace civique - l'espace pour la société civile - au Tchad de « [réprimé](#) ».

CLOSED

REPRESSED

OBSTRUCTED

NARROWED

OPEN



Forum citoyen, censé être une alternative citoyenne au Forum national inclusif des autorités, qui a ensuite été interdit par les autorités. Le défenseur des droits humains a été inculpé d'« acte de rébellion et de trouble à l'ordre public » et acquitté en décembre 2020.

ATTEINTES À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION : RESTRICTIONS DE L'ACCÈS À INTERNET, SUSPENSION DES ACTIVITÉS DES MÉDIAS, ARRESTATION DE JOURNALISTES

Les autorités tchadiennes imposent régulièrement des restrictions à l'utilisation d'Internet. L'accès à Internet et aux réseaux sociaux a été [perturbé](#) pendant plus de 900 jours entre les dernières élections présidentielles de 2016 et 2021. En juillet 2020, l'accès aux réseaux sociaux a été perturbé dans le cadre d'une « mesure temporaire » visant à « empêcher la propagation de messages d'incitation à la haine et à la division » après qu'une vidéo montrant une altercation mortelle entre un officier militaire et des mécaniciens est devenue virale. Entre mars 2018 et juillet 2019, l'accès aux réseaux sociaux et aux applications de messagerie a été [restreint](#), les autorités invoquant des raisons de sécurité pour justifier ces restrictions.

L'organisme de réglementation national des médias du Tchad, la *Haute Autorité des médias et de l'audiovisuel* (HAMA), suspend régulièrement les activités des médias et sanctionne des journalistes. Le 7 septembre 2020, la HAMA a [suspendu](#) les activités de douze journaux pour trois mois en raison du non-respect de la loi sur la presse de 2018, plus précisément de la disposition selon laquelle les éditeurs et les rédacteurs en chef des publications doivent avoir des qualifications universitaires en journalisme. Un mois plus tard, HAMA a envoyé des lettres à trois autres journaux - *N'Djamena Hebdo*, *La Voix* et *L'Éclairage* - les menaçant de suspendre leurs activités s'ils ne respectaient pas la même disposition.

Plusieurs journalistes ont été arrêtés et poursuivis, notamment pour délit de diffamation, à la suite de plaintes déposées par des responsables gouvernementaux ou des proches du président Déby. Le rédacteur en chef du trimestriel *Salam Info*, Martin Inoua Doulguet, a été [condamné](#) en septembre 2019 à une peine de trois ans de prison en lien avec une publication alléguant l'existence d'une plainte pour agression sexuelle contre un ancien ministre. Initialement accusé de diffamation, le procureur a ensuite requalifié les accusations d'« association de malfaiteurs en vue d'une infraction informatique » et de « fausses accusations ». La décision a finalement été annulée en appel en mai 2020.

RECOMMANDATIONS

Aux autorités de transition : [IVS1]

- Modifier les dispositions restrictives de la loi sur la presse de 2018 et garantir le respect de la liberté d'expression à tout moment, conformément aux obligations nationales et internationales du Tchad en matière de droits humains.

Veiller à ce que des entités telles que la Haute Autorité des médias et de l'audiovisuel (HAMA) favorisent plutôt qu'elles n'entravent la liberté d'expression et les libertés des médias en s'assurant qu'ils opèrent sans ingérence gouvernementale.



- Garantir l'application universelle de l'État de droit, demander des comptes aux membres des forces de sécurité et aux représentants du gouvernement qui s'en prennent aux journalistes et aux défenseurs des droits humains et remédier au haut niveau d'impunité dont ils bénéficient.
- Abandonner les poursuites contre les défenseurs des droits humains, les opposants politiques, les journalistes et les organisations de médias et prendre des mesures juridiques pour assurer leur protection.
- Autoriser l'accès à Internet et aux réseaux sociaux à tout moment, conformément aux obligations internationales du Tchad en matière de droits humains, qui consistent à respecter le droit à la liberté d'expression.
- Garantir qu'en toutes circonstances, les défenseurs des droits humains puissent mener leurs activités légitimes en matière de droits humains sans crainte de représailles et sans aucune restriction, y compris le harcèlement judiciaire.

Organiser de toute urgence un dialogue national inclusif réunissant des représentants des forces de sécurité, des médias, de la société civile, des autorités de transition et des membres de la communauté diplomatique afin de discuter des préoccupations en matière de droits humains et de convenir d'un cadre pour la tenue d'élections démocratiques et le transfert du pouvoir à un gouvernement civil.

À l'Union africaine :

- Veillez à ce que le Tchad soit tenu responsable du traitement illégal qu'il inflige aux défenseurs des droits humains, aux journalistes et aux manifestants pacifiques, et veillez à ce qu'il respecte ses obligations régionales en matière de droits humains, notamment celles inscrites dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

Exercer une pression sur le gouvernement de transition et l'exhorter à mettre en place une transition dirigée par des civils et limitée dans le temps, qui conduira à des élections démocratiques.

À la communauté internationale :

- Exhorter le Tchad à respecter ses obligations internationales en matière de droits humains et à tenir ses engagements volontaires et ses promesses, notamment en programmant les visites au titre des procédures spéciales et en s'abstenant de toute menace ou attaque à leur encontre.
- Veiller à ce que le gouvernement de transition rétablisse la Constitution et toutes les institutions républicaines qui ont été suspendues après la mort du père du président Déby.